

Dernières nouvelles de la Campagne : Le conflit sur les mines de Papouasie- Nouvelle-Guinée s'intensifie

12 août 2010



Vue aérienne de la mine de nickel de Ramu, dans la province de Madang, en Papouasie Nouvelle Guinée. [Mining Journal]

Alors que les propriétaires terriens autochtones se préparent pour le jour du procès, en espérant que la compagnie minière chinoise CMCC sera empêchée de déverser dans la mer des déchets de sa mine de nickel et de sa raffinerie, le gouvernement de Papouasie-Nouvelle Guinée persiste dans sa volonté de changer les lois qui imposent des barrières légales à l'exploitation de la mine Ramu.

Le 16 juillet, la Cour suprême s'était prononcée en faveur des autochtones de la côte Rai de la province de Madang, en réitérant un de ses arrêts précédents qui interdisait à la Mine de nickel Ramu de déverser dans la mer ses déchets toxiques. Les propriétaires autochtones avaient cité des travaux scientifiques qui mettaient en garde contre la menace que "ces résidus plongés en profondeur" faisaient peser non seulement sur l'environnement marin mais aussi sur la vie et la santé des populations côtières qui dépendent des ressources marines. L'affaire doit passer en jugement plus tard dans ce mois. Jusque là, CMCC n'a pas le droit de construire le conduit qui doit transporter les déchets à la mer.

Le gouvernement chinois et la compagnie minière ont fortement protesté contre cet arrêt prétendant que le délai imposé leur coûtait des millions de dollars. En réponse à la pression chinoise le gouvernement papou a modifié pour la deuxième fois, cette semaine, des lois, ouvrant la voie à la poursuite du projet Ramu.

En mai de cette année, le Premier Ministre papou, Michael Somare a fait protéger, grâce à des amendements à la loi sur l'environnement, les compagnies étrangères pour les dégâts causés à l'environnement dont ils sont responsables et supprimer pour les propriétaires le droit à compensation pour les dommages causés à leurs biens ou à leur mode de vie dans la réalisation de projets approuvés dans le cadre de la loi de 2000 sur l'environnement. Mais ces changements n'ont pas permis à la mine d'en bénéficier car les permis dont elle jouit sont antérieurs à la loi de 2000. C'est pourquoi cette semaine, le gouvernement a encore modifié la loi qui rétroactive les amendements avant que la loi de 2000 prenne effet. En vertu des nouvelles dispositions, la mine de nickel Ramu ne sera jamais tenue pour responsable de quelconques dommages environnementaux causés par ses opérations.

John Chitoa, un dirigeant local de la lutte contre la contamination des eaux côtières a envoyé cette note à Cultural Survival : "Sans votre soutien nous ne serions pas allés si loin. Merci beaucoup. Nous nous félicitons de nos petites victoires mais la lutte continue..."

*Source : Cultural Survival ,
Traduction par S Dreyfus-Gamelon pour le GITPA*